

Note importante pour les paiements Internet service de garde

Bonjour,

Pour les paiements Internet il est important de savoir que ça fonctionne avec 3 institutions financières :

- **Caisse populaire Desjardins**
- **Banque Nationale**
- **Banque de Montréal**

Il est très important de changer le numéro de référence si votre enfant a changé d'école.

Pour faciliter l'inscription dans vos factures à payer veuillez suivre les indications :

Caisse populaire Desjardins :

- Inscrire Sherbrooke dans le nom du fournisseur;
- Choisir Garderies, CPE et centres jeunesse dans la catégorie.

Banque Nationale :

- Inscrire SHERBROOKE (en majuscule) pour faire la recherche;
- Sélectionner le 7^e CS REGION DE SHERBROOKE - SERVICE DE GARDE.

Banque de Montréal :

- Inscrire SHER OU SHERBROOKE (en majuscule) nom du fournisseur;
- Sélectionner Comm Scol de la Région-De-Sherbrooke - Service de garde

Le numéro de référence à inscrire commence par SG et est suivi de 16 numéros.

Si votre enfant fréquente le service de garde et utilise aussi le service des dîneurs vous devez faire 2 inscriptions.

Si plusieurs enfants fréquentent le service de garde, vous devez créer une facture avec un numéro de référence différent par enfant et par payeur.

Vous pouvez toujours communiquer avec Viviane Boulay (tech. du SDG) si vous avez des questions.

Pour le moment, il est impossible de payer votre facture par internet si votre institution financière est : Banque TD, CIBC, Banque Royale.